

Arnaud Francois de Mayne
 Par la Grace de Dieu & du Saint Siege Apostolique Evêque d'Oléron,
 au Cure de Mendeille ou son Vicar, Salut en nostre Seigneur. Sçavoir faisons
 que Nous avons remis et par l'estre des presentes remettons le sieur de
 Jaureguiberry Cuv. lieu de Mendeille dans les memes honneurs dont
 Il jouissoit de tout temps en l'Eglise parroissiale nostre Dame du lieu
 dans laquelle jouissance il auroit esté interrompue par une ordonnance
 donnée subrepticement & par surprise par Monsieurs l'illustre
 & Reverendissime Messire Jean de Sansons & Monsieurs Evêque
 d'Agen & autres nosres prédécesseurs, Poulons et entendons que
 nonobstant et sans prejudice d'icelle Il reprenne le prédict rang qu'il
 avoit précédemment à icelle & jouisse des memes honneurs, privilèges
 et prerogatives desquelles Il jouissoit dans lad. Eglise avant lad. ordonnance
 Donnée a Sainte Marie d'Oléron dans nostre Palais Episcopal le Vingt
 & Troisième mars mille six cents Soixante Trois,
Arnaud Francois de Mayne E. d'Oléron
 Mandement de Mons. l'Evêque d'Oléron
 R. Renaud, Evêque d'Oléron
 Bergier Secrétaire

Le plus ancien document connu à ce jour
 concernant la famille de Jaureguiberry
 et lui reconnaissant son titre de noblesse ... (disait Malena)